

---

Discours de la députation de la section des Amis de la Patrie (Paris) qui appelle la vengeance nationale sur les conspirateurs qui ont osé tramer les renversements de la liberté, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la section des Amis de la Patrie (Paris) qui appelle la vengeance nationale sur les conspirateurs qui ont osé tramer les renversements de la liberté, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 29-30;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20162\\_t1\\_0029\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20162_t1_0029_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

## 47

**Le conseil général et la société populaire de Mousseaux, département de Seine-et-Oise, expriment les mêmes sentimens (1).**

[Mousseaux, 28 vent. II. Au présid. de la Conv.]  
(2)

« Citoyen représentant,

Nous sommes tous sans-culottes dans notre commune, tous des pauvres vigneron qui avons juré de défendre la liberté jusqu'à la mort et nous tiendrons notre serment. Il y a plusieurs mois qu'il n'existe plus parmi nous la plus légère trace de fanatisme; l'argenterie, le cuivre, le plomb, le fer, les linges et ornements de notre église qui a été transformée en temple de la Raison ont été transportés au district. Depuis, nous avons fait don pour nos braves défenseurs de 91 chemises, 7 draps, 3 paires de guêtres, 4 cotillons noirs pour en faire d'autres, 3 cols, 4 serviettes, 2 nappes, du vieux linge pour faire de la charpie, 6 paires de souliers neufs. Les citoyennes de notre commune se sont empressées de déposer sur l'autel de la patrie, leurs croix, des cœurs, leurs anneaux de mariage, une boucle, le tout en argent, et 5 liv. 5 s. en assignats. Tous ces dons ont été remis à nos frères de la Société populaire de Mantes. Dis à la Convention que nous la félicitons de tout notre cœur sur ses glorieux travaux, et que nous l'invitons à ne point se séparer que les brigands couronnés n'osoient les exterminer. S. et F. ».

NOLLE (maire), Antoine ACARD (présid.).

## 48

**La section des Invalides paroît en masse au sein de la Convention nationale; elle la félicite sur ses travaux, lui annonce qu'elle vient se réunir à elle, jurer sur l'autel de la patrie qu'elle emploiera tous ses moyens pour l'entière exécution des lois, et l'inviter à rester à son poste (3).**

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Vous nous avez rappelé les droits de l'homme et du citoyen; vous nous avez donné une constitution fondée sur les bases éternelles de la justice. Des hommes corrompus, couverts du masque du patriotisme ont voulu renverser ce superbe édifice; qu'ils tremblent ces scélérats hypocrites. Ils n'ont pu tromper la surveillance de nos représentans, ils n'échapperont à la justice nationale; car le Peuple connoit ses droits et ses devoirs. C'est pour conserver les uns, c'est pour satisfaire aux autres que les habitants de la section des Invalides viennent, Citoyens représentans, se réunir à vous, et jurer sur l'autel de la Patrie qu'ils employeront tous leurs moyens,

(1) P.V., XXXIV, 12. B<sup>in</sup>, 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 297, pl. 1015, p. 3.

(3) P.V., XXXIV, 12. M.U., XXXVIII, 30; Débats, n<sup>o</sup> 548, p. 2 et n<sup>o</sup> 552, p. 79; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1211; J. Mont., n<sup>o</sup> 129; Mon., XX, 13; Ann. patr., n<sup>o</sup> 445.

qu'ils employeront toute leur force, pour l'entière exécution des lois; elles sont le fruit de votre sagesse et les traîtres passeront sur nos corps s'ils veulent vous atteindre, car il faut que vous acheviez vos travaux immortels, telle est la volonté du peuple, mais vous avez déjà tout fait pour son bonheur; vous avez mis la justice et la vertu à l'ordre du jour. Pères de la Patrie, la République est sauvée (1).

**Le président répond, et la Convention nationale décrète que l'adresse sera honorablement mentionnée au procès-verbal et insérée au bulletin (2).**

La séance étant ouverte, les citoyens ont témoigné le désir d'aller complimenter la Convention nationale et lui porter le témoignage de leur reconnaissance. Tous ont exprimé le regret de n'avoir pu s'acquitter plus tôt de ce devoir, voulant que le vœu de la section à cet égard, soit prononcé par une assemblée générale légalement convoquée; en conséquence, il a été arrêté que demain la section se rendroit en masse à la Convention nationale pour lui porter l'expression de la reconnaissance.

Signés : CARON (présid.), CABOT (secrét.).

P.c.c. : GIRAUD (secrét.-greffier).

## 49

**Le citoyen Remacle, président du tribunal de Bitche, dépose sur l'autel de la patrie deux brevets, l'un de juge du district, l'autre d'échevin de la commune de Bitche, signés l'un et l'autre de la main du tyran et de ses ministres.**

Insertion au bulletin (3).

## 50

**La section des Amis de la Patrie appelle la vengeance nationale sur les conspirateurs qui ont osé tramer les renversements de la liberté; elle prie la Convention de continuer ses travaux (4).**

MOREL, président, orateur de la députation (5).

Citoyens représentans du peuple français,

Une nouvelle faction, cachant sous une popularité affectée ses projets contre-révolutionnaires,

(1) C 299, pl. 1045, p. 1. Extrait de la délibération de l'ass. g<sup>l</sup>e du 30 vent. (p. 2). « La séance étant ouverte, les citoyens ont témoigné le désir d'aller complimenter la Convention nationale et lui porter le témoignage de leur reconnaissance. Tous ont exprimé le regret de n'avoir pu s'acquitter plus tôt de ce devoir, voulant que le vœu de la section à cet égard, soit prononcé par une assemblée générale légalement convoquée; en conséquence, il a été arrêté que demain la section se rendroit en masse à la Convention nationale pour lui porter l'expression de la reconnaissance. Signé CARCIN (présid.), CABOT (secrét.). P.c.c. : GIRAUD (secrét.-greffier).

(2) P.V., XXXIV, 12-13. B<sup>in</sup>, 13 germ. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIV, 12.

(4) P.V., XXXIV, 13. Mess. soir, n<sup>o</sup> 581; J. Perlet, n<sup>o</sup> 546; Débats, n<sup>o</sup> 552, p. 79; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1211; Ann. patr., n<sup>o</sup> 445; Audit. nat., n<sup>o</sup> 545.

(5) C 299, pl. 1045, p. 3. Morel est le seul signataire.

a voulu attenter à la souveraineté nationale par des complots affreux qui alloient s'étendre dans toute la République; encore une fois vous venez de frapper cette hydre souvent renaissante.

Ces êtres vils, rampants et orgueilleux, s'affublaient des attributs de la liberté pour mieux la détruire, il est temps que le glaive de la loi frappe tous les coupables.

Que la foudre nationale lance tous les traits à la fois, que les vrais amis de la liberté, les dirigent sur les conspirateurs qu'il n'y ait que l'homme qui joint les vertus au patriotisme qui obtiennent notre confiance, loin de nous le système perfide, qu'on peut être patriote sans être vertueux, ce sont les vertus seules qui servent de rempart à l'or corrupteur de Pitt et de Cobourg.

On a osé parlé d'un roi, on a nommé un régent, le peuple a frémi d'horreur, mais à la voix de la patrie, il a repris toute cette énergie qui caractérise les républicains.

Représentants du peuple, continuez de déployer un grand caractère, marchez avec assurance, vous êtes entourés de l'opinion publique, continuez vos travaux, vous avez préparé le bonheur du peuple, affermissiez-le, nous sommes là (1) pour soutenir les principes que vous avez consacrés, pour surveiller les ennemis de la République, et pour frapper les tyrans, sous quelques dénominations, et sous quelque forme qu'ils se présentent.

## 51

**Les élèves du Musée d'Emulation dirigée par le citoyen Verron, instituteur à Paris rue Denis, section des Amis de la Patrie, félicitent la Convention sur les succès de son active prévoyance. « Recevez, disent-ils le tribut de reconnaissance d'une jeunesse studieuse qui jure de servir et de soutenir, jusqu'à son dernier soupir, la République française une et indivisible ».**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Les élèves du Musée d'Emulation viennent vous témoigner leur allégresse sur les succès de votre prévoyance active. Votre prudence ordinaire a fait disparaître les maux qui nous menaçoient. Vous avez déjoué les complots des perfides, vous avez sauvé la Patrie.

Continuez, Législateurs, continuez de protéger la vertu et de punir le crime. Recevez le tribut de reconnaissance d'une jeunesse studieuse qui jure de servir et de soutenir jusqu'à son dernier soupir la République française une et indivisible. Vive la République (3)

## 52

**La commune de Passy-lès-Paris renouvelle le serment de vivre libre ou de mourir, et invite la Convention nationale à rester à son poste**

(1) On a ajouté en marge, au crayon : « pour vous servir de bouclier ».

(2) P.V., XXXIV, 13. M.U., XXXVIII, 60.

(3) C 299, pl. 1045, p. 4.

**jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient anéantis.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

COMBAULT, orateur de la députation (2).

Citoyens représentants,

La justice, l'amour de la probité et de la vertu étant à l'ordre du jour, l'âme des bons citoyens et des vrais républicains se sent inspirée d'un nouveau zèle, pour contribuer au bien-être de la République. Oui, citoyens représentants, la commune de Passy-lès-Paris, animée de cet amour ardent pour la Liberté, vient vous exprimer sa reconnaissance pour les grandes mesures de Salut public que vous venez de prendre.

Nous avons frémi d'horreur, lorsque nous avons appris l'infâme complot tramé par cette horde scélérate d'autant plus dangereuse qu'elle étoit couverte du masque du patriotisme. Mais votre vigilance a déchiré le voile de la trahison, la conjuration est découverte; il faut que la justice nationale prononce, et que son glaive frappe les coupables.

Pleins de confiance dans tout ce que vous faites pour le bonheur du peuple, nous ne vous ferons qu'une seule invitation : c'est de rester à votre poste. Ne le quittez que lorsque les ennemis de la République seront tous anéantis. Quant à nous, nous venons et nous ne cesserons de nous rallier autour de la Convention nationale. Nous venons lui offrir nos corps pour lui servir de remparts et nous renouvellerons le serment de vivre, libres, ou de mourir sous les débris de la Liberté.

## 53

**La section du faubourg Montmartre félicite la Convention nationale sur ses travaux, jure de ne jamais se séparer d'elle et d'exterminer quiconque attenteroit à la représentation nationale.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Un grand attentat vient d'être encore formé contre la liberté. Le crime le plus atroce qui ait jamais été connu alloit se consommer; des monstres jusqu'alors inconnus couverts du masque du patriotisme et empruntant son langage, ont cru par ce moyen trompeur exécuter leurs sinistres projets. Votre œil vigilant les a suivis en silence dans leur repaire affreux, là, arrachant leurs masques vous les avez à l'instant montré tels qu'ils étoient et la patrie par vous sauvée encore une fois ne sera point livrée au fer des assassins; voilà votre ouvrage.

Des hommes indignes de connaître la vertu et

(1) P.V., XXXIV, 13. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XX, 40; Audit. nat., n<sup>o</sup> 545; Ann. patr., n<sup>o</sup> 445; M.U., XXXVIII, 60; Mess. soir, n<sup>o</sup> 581.

(2) C 299, pl. 1045, p. 5.

(3) P.V., XXXIV, 13. B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>); Mess. soir, n<sup>o</sup> 581; C. Eg., n<sup>o</sup> 581; M.U., XXXVIII, 60; Audit. nat., n<sup>o</sup> 545.